Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_113-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-113

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-113 Signature de la charte de la langue bretonne Ya d'ar brezhoneg

Annexe Charte langue bretonne

La charte de la langue bretonne proposée par l'Office de la langue bretonne pour les EPCI propose 3 niveaux de certification :

- Niveau 1 : réalisation d'au moins 5 actions
- Niveau 2 : réalisation d'au moins 10 actions dont obligatoires les N° 11, 6, 8, 3 et 28
- Niveau 3 : réalisation d'au moins 15 actions

28 actions ont été réalisées par Poher communauté lui conférant les niveaux 1 et 2, à savoir :

N° 10 Signalétique bilingue à l'extérieur et l'intérieur du siège de l'EPCI
N° 11 Signalétique bilingue dans les équipements d'intérêts communautaires
N° 14 Signalétique directionnelle bilingue : ZAC, ZI…
N°12 Mise en valeur bilingue du patrimoine de la communauté
N°1 Soutien aux communes pour la mise en place des panneaux bilingues
N°26 Dans le cadre de développement économique, aide financière aux établissements commerciaux optant pour un réel bilinguisme
N°27 Opter pour un bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique ou tout support d'information au public
N°36 Afficher clairement l'objectif du bilinguisme dans le cahier des charges des nouveaux projets portés per l'intercommunalité
N°40 Signalisation et annonces vocales bilingues dans les transports gérés par l'EPCI
N° 7 Logo bilingue
N° 2 Cartons d'invitations bilingues pour les événements organisés par l'EPCI
N° 4 Mise en ligne d'une version bretonne du site internet de l'EPCI
N° 8 Editorial bilingue dans le bulletin communautaire
N° 6 Papier à entête bilingue

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260630-D_2026_113-DE

N° 5 Cartes de visite bilingues
N° 19 Mise en place de dépliants promotionnels expliquant la politique bilingue mise en place par l' EPCI
N° 16 Promotion de l'accord Ya d'ar brezhoneg auprès des entreprises, commerces et associations situes dans le périmètre de l'EPCI
N° 31 Bilinguiser les informations données sur les panneaux d'information électroniques
N° 41 Utiliser le breton pour la communication faite par les comptes de l'EPCI sur les réseaux sociaux
N° 42 Bilinguiser les affiches créées ou commandées par l'EPCI pour promouvoir les manifestations culturelles organisées sur le périmètre intercommunal
N° 43 Bilinguiser les affiches créées ou commandées par l'EPCI pour promouvoir les manifestations organisées sur le périmètre intercommunal (en dehors du seul champ culturel)
N° 28 Signature d'un contrat de mission avec l'Office de la langue bretonne (traductions…)
N° 38 Mettre en place un groupe de travail transversal (composé d'élus et d'agents) afin de suivre la mise en place des actions de la charte Ya d'ar brezhoneg
N° 24 Réalisation d'une enquête avec l'OPLB et les autorités éducatives auprès des parents des différentes communes de l'EPCI afin de mesurer la demande sociale en matière d'enseignement bilingue
N° 25 Développer l'enseignement bilingue sur le territoire communautaire
N° 39 Disposer d'au moins 1 école Diwan sur le territoire communautaire
N° 33 (Co)financer ou mettre sur pied un dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles présentes sur le territoire intercommunal
N° 15 Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (articles dans le magazine communautaire, diffusion d'affiches…)

6 autres actions sont en cours de réalisation pour le niveau 3 :

N° 22 Mise en place et réalisation d'un plan de formation professionnelle au breton (stages longs ou formation CNFPT) pour les agents de l'EPCI
N° 37 Prise en compte du bilinguisme dans les offres d'emploi de l'EPCI
N° 35 Disposer d'un centre de loisirs en langue bretonne sur le périmètre intercommunal
N° 3 Message bilingue sur le répondeur
N° 17 Marquage bilingue sur les véhicules et / ou le matériel communautaire
N° 30 Programmation annuelle de spectacles en langue bretonne dans le centre culturel intercommunal

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 11 Juin 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise la signature de la charte de la langue bretonne l'engageant à obtenir le niveau 3 d'ici deux ans avec la réalisation des 6 actions citées ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

